



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Du lundi 25 mai 2009 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux

<u>Présidence</u> :	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs</u> :	<i>1'346, convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents</u> :	<i>38 – (2,82 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateur nommé</u> :	<i>M. François Laffely</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés</u> :	<i>Mme Maguy Grivet, M. le Curé Piotr Mosur, MM. Jean-Marie Oberson et Michel Seydoux ainsi que le représentant du journal La Liberté</i>
<u>Tractanda</u> :	<i>Selon convocation du 07.05.2009</i>

Ouverture d'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Monsieur le représentant de la presse, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

M. le Syndic profite de ce préambule pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Jean-François Girard, nouvel élu pour le secteur de Sommentier en remplacement de Monsieur Michel Seydoux, démissionnaire, pour lequel il réitère ses remerciements pour le travail accompli au sein de l'exécutif.

Comme il n'y a aucune remarque ni observation au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, et après la nomination d'un scrutateur, l'assemblée est ouverte officiellement et peut délibérer, il est 20h05

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 09 mars 2009
► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 09 mars 2009

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2008

Les comptes que chacun a reçus à son domicile, vont être commentés par M. Jérôme Bifrare, responsable du dicastère des finances. Il y aura tout d'abord la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement, suivis du rapport de la Commission financière basé sur le rapport établi par l'Organe de révision avant de passer à l'approbation. La parole est donnée à M. Jérôme Bifrare.

A. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement :

M. Jérôme Bifrare donne tout d'abord le résultat final qui se solde par un bénéfice de Frs 18'652.- pour un budget déficitaire de Frs 279'570.-

Ce bon résultat s'explique par une gestion rigoureuse et par des rentrées fiscales supplémentaires au chapitre des gains immobiliers et des mutations.

Ensuite, il passe en revue l'ensemble des comptes, et commente chaque poste où une différence significative apparaît.

Au chapitre de l'enseignement et formation, la participation au CO est augmentée de plus de Frs 52'000.- suite à une erreur de transmission de chiffre de leur part.

Au chapitre du social, les Frs 17'747.10 sous « subventions versées à des tierces personnes » représentent les charges que la commune doit assumer à la réception d'ADB concernant des cotisations d'assurance maladie impayées par des personnes ou familles habitant la commune.

Sur plusieurs postes, nous retrouvons un surplus important de charges, elles sont liées au coût du mazout de chauffage qui a atteint un prix très élevé durant l'automne dernier.

Les charges relatives au déneigement ont également suivi une forte hausse due aux intempéries conséquentes de l'hiver.

L'enlèvement rationnel de pierres tombales dans les trois cimetières a également grevé le budget de plus de Frs 7'500.-

Au chapitre de la protection des eaux, ce sont les coûts liés à la STEP de Sommentier qui font exploser les chiffres.

A savoir également que les chapitres des eaux et déchets doivent s'autofinancer à raison d'un minimum de 70%, ils le sont à 80 et 90%, ce qui est tout à fait confortable.

Concernant la forêt, les produits sont nettement inférieurs aux chiffres budgétés en raison d'une coupe moins conséquente que prévue, au fait que le prix du bois a baissé et qu'une partie du bois vendue en fin d'année 2008 a été facturé sur l'exercice 2009

Au chapitre « finances et impôts » l'impôt sur les gains immobiliers, les mutations et les successions laissent apparaître un bénéfice bienvenu de même que la participation à l'impôt cantonal sur les véhicules.

M. Jérôme Bifrare confirme que, comme il l'a déjà dit à la Commission financière, il n'y a aucun transfert de charge sur 2009

En résumé, la commune a réalisé un bénéfice brut de Frs 118'700.- auxquels il faut déduire plus de Frs 100'000.- d'amortissements supplémentaires.

Comptes des investissements, sur le montant des charges de 2 millions, le report au bilan avoisine Frs 119'000.-

M. Jérôme Bifrare clos son exposé en remerciant Mme Jocelyne Dupraz pour l'excellente tenue des comptes.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour cette présentation des comptes et comme il n'y a pas de question, il passe la parole au président de la Commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

B. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision :

M. Dominique Butty, président, donne lecture du rapport qui recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2008

C. Approbation :

Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la loi sur les communes (LCo).

Vote : L'Assemblée approuve les comptes 2008 à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et passe au point 3 du tractanda.

3. Divers

M. Dominique Butty a la parole et tient à expliquer aux citoyennes et citoyens le travail de la Commission financière et ses préoccupations relatives à différents sujets tels que la forêt, les feux sauvages, le site internet communal, le droit de rémérer, etc.

Le Conseil communal a d'ores et déjà donné des réponses à ces différentes questions.

Un point important à relever concerne les prestations, jugées insuffisantes et peu claires, fournies par M. René Joye de la Fiduciaire Arbogna SA, laquelle a été mandatée par l'Assemblée communale pour le contrôle des comptes. Ce sujet fera l'objet d'une lettre adressée à M. Joye.

M. Dominique Butty est également très intéressé par le fonctionnement et la situation de la Caisse d'Épargne de Vuisternens. Il a été mis au courant que le Conseil communal a rencontré le Comité de direction de la CEV.

Il ajoute que suite à la dernière assemblée, « on » lui a fait remarquer qu'il avait parlé de survie de la CEV, mais il relève qu'il n'y en a pas trace dans le procès-verbal.

En résumé, la Commission financière ne peut se faire une idée globale sur les données de la CEV, car elles ne sont pas communiquées et n'apparaissent pas dans les comptes communaux, ce qui est souhaité.

M. le Syndic répond qu'effectivement le Conseil communal a rencontré les membres du Comité de direction de la CEV et que cette entrevue a permis de constater le bon fonctionnement de la banque. Quant à l'intégration des comptes de la CEV dans la comptabilité communale, elle n'est pas réalisable car la commune est bien garante pour la banque, mais jusqu'à hauteur de Frs 200'000.-

M. Bernard Margueron revient sur les comptes relatifs à la forêt et pense qu'en intensifiant son exploitation avec rigueur, le poste peut être bénéficiaire.

Il ajoute que l'entretien des forêts laisse à désirer, à certains endroits des coins de forêt tombent en décadence, des arbres sont versés et/ou ont le bostryche et le tout est laissé tel quel.

M. Margueron se demande ce que nous allons laisser aux générations futures ?

M. le Syndic fait savoir que le message sera transmis à la corporation de la Neirigue par l'intermédiaire de la responsable du dicastère, Mme Juliette Tardent.

Mme Juliette Tardent demande quel est le vœu de M. Margueron, il lui répond que c'est au responsable communal d'intervenir auprès du forestier de triage.

Mme Juliette Tardent résume la situation et ajoute que notre commune ne possède que de petits massifs forestiers et que leur exploitation est plus difficile. Dès lors, si M. Margueron constate des emplacements avec des arbres versés ou malades, il est souhaité qu'il appelle la responsable qui fera le relais vers la corporation.

M. Pierre-André Uldry remercie le Conseil communal pour la réfection du Chemin de Reinach, mais se dit déçu par l'équipe qui effectue les travaux de rénovation du tronçon Villariaz–Grangettes, car la route est barrée et aucun véhicule ne peut y circuler, ce qui gêne considérablement les riverains. En sus, il n'y a aucune signalisation pour indiquer la route de contournement aux personnes qui ne connaissent pas la région.

M. le Syndic répond que ces mesures strictes permettent un avancement rapide des travaux, car en cas de dérogation pour les riverains, les travaux risqueraient fort de se prolonger considérablement.

M. Gérard Suard ajoute que la Police n'a pas accepté la pose d'une signalisation indiquant la route de contournement, en raison de l'étroitesse de la route de La Neirigue.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail considérable et les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée, en relevant l'adage suivant « ce n'est pas la quantité qui prévaut, mais la qualité ». Il lève cette assemblée communale en souhaitant à chacun un bel été et en rappelant la traditionnelle agape qui sera servie dans la salle par le restaurateur, il est 21h05

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot